

RASSEMBLEMENT YOUNG TIMERS



REPAS
DIOTS/CROZETS
BOISSONS
PRÉVUES SUR PLACE

DIMANCHE 23 JUIN 10h - Salle de CORON | ZI Coron 01300 BELLEY
ACTIVITÉ GRATUITE



activités
sociales
de l'énergie



Toutes les infos sur

<https://bourg-en-bresse.cmcas.com>

04 74 52 20 13

BULLETIN D'INSCRIPTION

SLVie 4 - Belley / SLVie 8 - Bugey

Rassemblement Youngtimers

Réservation des repas avant le 17 juin

OUVRANT DROIT :

NOM et Prénom

Tel. personnel : / / / / /

Mail : @

NIA :

En m'inscrivant, j'accepte les conditions générales de la CMCAS, consultables sur le site internet de la CMCAS

PARTICIPANTS À L'ACTIVITÉ :

NOM et Prénom Statut (Bénéf/ext) Date de naissance

..... /..... /.....

..... /..... /.....

..... /..... /.....

..... /..... /.....

..... /..... /.....

PARTICIPATION FINANCIERE :

ACTIVITE GRATUITE

Je souhaite réserver repas pour le midi (plat + fromage + dessert : 10€)

Règlement par chèque, CB, d'un montant de €

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE :

autorise l'utilisation de mon image et celle de mes ayants droit, pour une durée de 20 ans

n'autorise pas l'utilisation de mon image, ni celle de mes ayants droits.

Pour faire valoir ce que de droit, fait à : Le :

Signature :

Les informations recueillies par la CCAS/CMCAS font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation des activités décentralisées. Les informations marquées d'un astérisque sont facultatives les autres étant obligatoires. Les destinataires des données sont les services organisateurs de l'activité. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à CCAS - Le responsable des traitements- 8 rue de rosny BP 629 93104 Montreuil cedex. Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité.



RENSEIGNEMENTS

Pierre Thomas Ranneaud / Fabien Domatti - 06 17 71 67 36

INSCRIPTIONS

Réservation du repas nécessaire - avant le 17 juin